



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 8 décembre 2022

Date de convocation : vendredi 2 décembre 2022

Délibération n° CC\_2022\_213  
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 46

Votants : 57

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.  
Pierre-Henri JALLAIS, Mme Aurore DESCHAMPS  
à M. Jérôme GARDELLE, M. Gaby TOUZINAUD à  
M. Eric PANNAUD, Mme Claudine BRUNETEAU à  
M. Francis GRELLIER, M. Alexandre GRENOT à  
M. Bruno DRAPRON, M. Ammar BERDAI à Mme  
Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe  
CREACHCADEC à Mme Véronique ABELIN-  
DRAPRON, M. Pierre MAUDOUX à M. Jean-  
Philippe MACHON, Mme Céline VIOLLET à M.  
Jean-Pierre ROUDIER, M. Pierre HERVE à M.  
David MUSSEAU, Mme Eliane TRAIN à Mme  
Françoise LIBOUREL

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget Primitif 2023 - Budget annexe  
ZAC Centre Atlantique

Le 8 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Auditorium de la Cité entrepreneuriale de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Luc FOURRE, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Dominique LUCQUIAUD, M. Cyrille BLATTES, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, Mme Christine MESLAND, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Jacki RAGONNEAUD, M. Pierre TUAL, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, Mme Véronique TORCHUT

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc FOURRE

**RAPPORT**

Le Budget primitif 2023 s'inscrit dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil Communautaire du 15 novembre dernier, conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Budget annexe « ZAC Centre Atlantique » de la Communauté d'Agglomération de Saintes établi en M 14, est proposé au vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de ses articles L. 2312-3 et R. 2312-1.

La date limite de vote des budgets primitifs des collectivités territoriales est fixée au **15 avril 2023** (article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales). Le budget principal et ses budgets annexes doivent être adoptés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire.

Ces budgets comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre.

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2311-1 et R. 5211-14,

Vu la délibération n°2022-188 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023 et du débat intervenu,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 23 novembre 2022,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif du budget annexe « ZAC Centre Atlantique » repris ci-dessous,

Ce budget reprend les éléments du débat d'orientations budgétaires du 15 novembre 2022 et les derniers ajustements budgétaires.

**La section de fonctionnement s'équilibre à 3 777 288,00 €, soit :**

<b>Dépenses</b>		<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
011	Charges à caractère général	2 294 211,00 €	1 888 644,00 €
012	Charges de personnel		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
014	Atténuation de produits		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement		
042	Sortie terrains vendus (art 71355)	6 811 953,84 €	1 888 644,00 €
		<b>9 106 164,84 €</b>	<b>3 777 288,00 €</b>

<b>Recettes</b>		<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
70	Produits des services	6 811 953,84 €	1 888 644,00 €
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, subventions...		
75	Autres produits de gestion courante		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
013	Atténuation de charges		
042	Opérations d'ordre (art 71355)	2 294 211,00 €	1 888 644,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté		
		<b>9 106 164,84 €</b>	<b>3 777 288,00 €</b>

Les dépenses comprennent :

- 1 270 100 € pour l'acquisition de terrains (art 6015) ;

- 532 200 € pour l'aménagement des terrains dont 486 000 € de fouilles archéologiques compris les travaux préalables de décapage des terrains (art 6045) ;
- 10 000 € pour les travaux d'accès aux parcelles (art 605) ;
- 75 344 € de taxe sur les premières cessions de terrains nus rendus constructibles (art 608) ;
- 1 000 € de frais de publicité et de procédure de passation de marchés publics (art 608) ;
- 1 888 644 € correspondant aux flux d'actualisation du stock de terrains aménagés suite aux ventes estimées.

Les recettes comprennent :

- 1 888 644 € pour les ventes de terrains ;
- 1 888 644 € correspondant à la valorisation 2022 du stock de terrains aménagés.

La section d'investissement s'équilibre à 1 888 644 €, soit :

Dépenses		BP 2022	BP 2023
040	Opérations d'ordre (art 3555)	2 294 211,00 €	1 888 644,00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		
	Total des opérations d'équipement		
001	Déficit d'investissement reporté	5 606 689,89 €	
020	Dépenses imprévues		
	reports		
		7 900 900,89 €	1 888 644,00 €

Recettes		BP 2022	BP 2023
10	Dotation, fonds divers		
13	Subvention d'investissement		
16	Emprunts	1 088 947,05 €	
27	Autres immobilisations financières		
001	Excédent d'investissement reporté		
040	Sortie terrains vendus (art 3555)	6 811 953,84 €	1 888 644,00 €
	reports		
		7 900 900,89 €	1 888 644,00 €

Les dépenses comprennent :

- La valorisation 2022 du stock de terrains aménagés pour 1 888 644 €.

Les recettes comprennent :

- Les flux d'actualisation du stock de terrains aménagés suite aux ventes pour 1 888 644 € ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le budget primitif 2023 du Budget Annexe « ZAC Centre Atlantique » par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de cette proposition par :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.